



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO 588-18, 590-18

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, les règlements suivants :

588-18 Règlement sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes

590-18 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 576-17

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Me Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 4^e jour d'avril 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 4^e JOUR D'AVRIL 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA